

Règlements

Date limite du dépôt des candidatures	17 septembre 2024 à 23h59 (heure de l'Est)
Annnonce des résultats	Octobre 2024
Montant maximum du financement AUF	25 000 \$ CA par projet
Montant minimum du financement AUF	20 000 \$ CA par projet
Co-financement des partenaires	Au moins 25% du budget total
Durée maximum du financement	18 mois

1. PRÉSENTATION

Le programme Innovation sociale et technologique dans les Amériques apporte un cofinancement à des projets de recherche-action permettant la mise en place de solutions innovantes dans le domaine social et/ou technologique. Ces projets doivent comporter une dimension internationale et un potentiel de pérennisation. Ils doivent contribuer à l'émergence, au développement ou à la consolidation de partenariats entre des chercheuses et chercheurs et des acteurs socio-économiques locaux ou régionaux (associations, collectivités, entreprises, etc.), tout en étant en adéquation avec la poursuite des [Objectifs de développement durable \(ODD\)](#).

2. OBJECTIFS

Plus spécifiquement, les objectifs du programme sont les suivants :

- Soutenir des projets de recherche associant des acteurs socio-économiques locaux ou régionaux (associations, collectivités, entreprises, etc.) à des équipes ou structures de recherche (centre, institut, laboratoire) faisant partie d'établissements universitaires membres de l'AUF dans les Amériques.
- S'appuyer sur la coopération scientifique entre au moins deux pays des Amériques pour renforcer la solidarité interuniversitaire et internationale.
- Soutenir la contribution des universités à l'atteinte des ODD.

3. ADMISSIBILITÉ

Composition des équipes

Pour être considérée admissible, la demande doit désigner :

- Un ou une **responsable scientifique**, soit un enseignant-chercheur ou une enseignante-chercheuse rattaché-e à un établissement universitaire membre de l'AUF situé dans les Amériques.
- Un enseignant-chercheur ou une enseignante-chercheuse ou encore un chercheur ou une chercheuse rattaché-e à un établissement universitaire membre de l'AUF dans les Amériques

et situé dans un pays différent de celui du ou de la responsable scientifique. Cette personne occupe le rôle de **coresponsable scientifique**.

- Une personne **coresponsable représentant l'acteur socio-économique** local ou régional associé au projet.

Ces trois personnes constituent l'équipe de base. À ces trois personnes, d'autres participant·e·s peuvent s'ajouter :

- Des chercheurs ou chercheuses rattaché·e·s à un établissement situé dans les Amériques ou dans une autre région du monde.
- Des chercheurs ou chercheuses postdoctoraux ou des étudiant·e·s (de tous les cycles universitaires) rattaché·e·s à un établissement situé dans les Amériques ou dans une autre région du monde.
- Des acteurs socio-économiques locaux ou régionaux basés dans les Amériques ou dans une autre région du monde.

Autres critères

Le projet doit :

- Adopter une démarche de recherche-action.
- Être orienté vers une innovation sociale et/ou technologique adaptée au contexte ou pouvant nourrir les politiques publiques.
- Permettre l'appropriation de cette innovation par l'acteur (ou les acteurs) socio-économique(s) partenaire(s).
- Contribuer à la réalisation de la mission de l'acteur (ou des acteurs) socio-économique(s) partenaire(s).
- Avoir une dimension internationale et être en adéquation avec au moins un des ODD.
- Spécifier les livrables envisagés et les retombées attendues, ainsi que les perspectives de pérennisation après la fin du financement de l'AUF.

4. MODALITÉS DE FINANCEMENT

Si le projet est sélectionné, une lettre de notification indiquant le montant accordé et précisant les modalités des engagements financiers sera envoyée par l'AUF au responsable scientifique du projet et à la plus haute autorité de son établissement. Si l'établissement fiduciaire est l'établissement auquel est rattaché le coresponsable scientifique, une lettre de notification lui sera également envoyée ainsi qu'à la plus haute autorité de cet établissement.

- Le montant du financement demandé à l'AUF doit s'élever à 20 000 \$ CA au minimum et à 25 000 \$ CA au maximum.
- La contribution de l'AUF est versée en deux fois. Un premier paiement (75% du financement accordé) sera fait après la signature de la convention entre l'AUF et l'établissement fiduciaire. Un second paiement (25%) sera fait après la validation du rapport final du projet.
- La durée du financement est de 18 mois.

- Par défaut, l'établissement auquel est rattaché le ou la responsable scientifique est également l'établissement fiduciaire, c'est-à-dire l'établissement qui reçoit et gère les fonds de l'AUF. Il est possible que l'établissement fiduciaire soit plutôt l'établissement auquel est rattaché le coresponsable scientifique, pourvu que cet établissement soit membre de l'AUF et à jour de ses cotisations.
- Il pourrait être permis à l'établissement fiduciaire d'effectuer des transferts de fonds à destination d'un autre établissement participant au projet. Dans ce cas, l'autorisation préalable de l'AUF est nécessaire.
- Tout établissement recevant des fonds de l'AUF doit obligatoirement être membre de l'AUF et à jour de ses cotisations. Pour vérifier si un établissement est à jour de ses cotisations, veuillez communiquer avec l'AUF à hugo.l-deslongchamps@auf.org.

5. UTILISATION DU FINANCEMENT DE L'AUF

Condition

Le projet doit obligatoirement disposer d'un cofinancement représentant minimalement 25% du budget total. Ce cofinancement peut provenir d'un (ou de plusieurs) établissement(s) universitaire(s) participant au projet ou encore d'un partenaire financier externe.

Calcul du cofinancement et du financement demandé à l'AUF

À titre d'exemple, pour un projet dont le budget total est de 30 000 \$ CA, il faut prévoir un montant minimal de cofinancement de 7 500 \$ CA. Ce projet pourra donc recevoir de l'AUF un montant allant jusqu'à 22 500 \$ CA.

Dépenses admissibles

- Billets d'avion au meilleur coût de la classe économique.
- Frais de missions (par exemple : collecte de données sur le terrain, séminaire, colloque, réunions de partenariat, comités, etc). Les frais de séjour ne peuvent pas dépasser les barèmes de l'AUF en vigueur. Une liste précisant les barèmes par pays se trouve dans la section « Documents à consulter » de la page Web de l'appel.

Veuillez noter que les barèmes à utiliser sont déterminés par le pays de destination du séjour. Si le pays de destination ne figure pas dans la liste accessible sur la page Web de l'appel, veuillez communiquer avec l'AUF à : hugo.l-deslongchamps@auf.org pour connaître le barème à utiliser.

- Soutien documentaire, communication, publication et mise en ligne de contenus.
- Matériel, équipements ou produits nécessaires à la réalisation des activités du projet (**20% au maximum du financement de l'AUF**).
- Services d'un prestataire. Il est permis d'utiliser le financement de l'AUF pour payer les services d'un prestataire, pourvu que l'expertise en question concerne directement une activité du projet et que cette activité soit elle-même considérée comme admissible par l'AUF (par exemple : soutien documentaire, communication, publications, etc.).

Dépenses non admissibles

Le financement de l'AUF ne peut pas être utilisé pour les dépenses suivantes :

- Frais de gestion (frais de fonctionnement et administratifs, frais indirects de recherche).
- Frais d'assurance (voyage, santé, rapatriement, responsabilité civile, etc.). Bien que ces frais soient exclus du financement de l'AUF, tout déplacement prévu dans le cadre du projet doit obligatoirement être accompagné d'une assurance santé-voyage fournie par l'un des établissements participants. Par conséquent, les frais d'assurance doivent être pris en compte dans le calcul du cofinancement.
- Salaires. Le financement de l'AUF ne peut pas être utilisé pour payer un employé rémunéré, par exemple un étudiant ou un professionnel de recherche.

6. MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES DEMANDES

Pour soumettre une demande, il faut obligatoirement remplir le formulaire en ligne en français.

Liste des documents à joindre au formulaire en ligne

1. Formulaire de proposition de projet (format : PDF)
2. Budget prévisionnel (format : Excel)
3. Lettre d'engagement des trois membres composant l'équipe de base (responsable scientifique, coresponsable scientifique, coresponsable représentant l'acteur socio-économique) datée et signée (format : PDF)
4. Curriculum vitæ (maximum de 10 pages) des deux membres de l'équipe occupant le rôle de responsable scientifique et de coresponsable scientifique (format : PDF)
5. Lettre d'engagement (et de cofinancement le cas échéant) datée et signée par la plus haute autorité (ou son représentant autorisé) de l'établissement auquel est rattachée la personne responsable scientifique (format : PDF)
6. Lettre d'engagement (et de cofinancement le cas échéant) datée et signée par la plus haute autorité (ou son représentant autorisé) de l'établissement auquel est rattachée la personne coresponsable scientifique (format : PDF)
7. Lettre(s) d'engagement de tout autre partenaire cofinancier datée(s) et signée(s), s'il y a lieu (format : PDF)

7. CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des propositions tiendra compte des critères ci-dessous :

1. Projet (40 pts)

- Clarté des objectifs et des résultats attendus; contribution à l'atteinte des ODD
- Prise en compte de la démarche de recherche-action
- Démonstration de la valeur ajoutée des dimensions internationale et interuniversitaire du projet
- Potentiel de pérennisation

2. Équipe (30 pts)

- Compétences scientifiques et pertinence de l'expérience de l'équipe en lien avec la thématique du projet et la démarche de recherche-action
- Modalités prévues de travail en commun entre les chercheurs et chercheuses et l'acteur (ou les acteurs) socio-économique(s) partenaire(s)

3. Faisabilité (30 pts)

- Clarté et réalisme du calendrier des activités
- Adéquation du budget avec les objectifs du projet et les activités prévues

8. RENSEIGNEMENTS

AUF Amériques

Téléphone : +1 438 801-3729

Adresse électronique : hugo.l-deslongchamps@auf.org

ANNEXE. PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PROJET

La présentation détaillée (section 1.2 du formulaire de proposition de projet) doit faire entre cinq et dix pages et inclure les éléments suivants.

1. Les besoins

- Le contexte et la justification
- La problématique

2. Les objectifs

- Le but et les objectifs spécifiques du projet

3. La démarche de recherche-action proposée

4. L'équipe

- Compétences et expériences de l'équipe en lien avec la thématique du projet et la démarche de recherche-action
- Modalités prévues de travail en commun entre les chercheurs et chercheuses et l'acteur (ou les acteurs) socio-économique(s) partenaire(s).

5. Les activités

- Les activités prévues, en tenant compte des étapes de la recherche-action.

6. La gestion des risques

- Les risques comportant une incidence sur le déroulement du projet et l'atteinte de ses objectifs
- Les mesures d'atténuation des risques

7. Les résultats attendus et les livrables

- Le changement ou la solution attendu(e) grâce à l'innovation sociale et/ou technologique développée dans le cadre du projet.
- L'appropriation de cette innovation par l'acteur (ou les acteurs) socio-économique(s) partenaire(s).
- La contribution du projet à la mission de l'acteur (ou des acteurs) socio-économique(s) partenaire(s) et à l'atteinte d'un ou de plusieurs ODD.

8. Le potentiel de pérennisation